



# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport relatif à la réponse aux postulats de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ; de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017, et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées »

Président : Olivier Raduljica (SOC)  
Membres : Olivier Blanc (Les Verts)  
Valérie Calderini (UDC) remplacé par Tal Luder  
Susanne Cornaz (PLR)  
Jean-Marc Forclaz (PLR)  
Mario Gori (SOC)  
Ahmad Jahangiri lahigani (SOC)  
Pierre-André Spahn (PLR)  
Alexandre Staeger (ML)  
Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 1er juin 2021 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens en présence de Laurent Wehrli, Syndic, et de Mme Grec, Secrétaire Municipale adjointe, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

### Préambule

La Municipalité a choisi de regrouper la réponse à ces deux postulats régionaux, même s'ils ne se situent pas au même niveau, pour y apporter une réponse en l'état et ainsi les clore. Elle ne voit pas la pertinence de maintenir chaque année ces deux postulats dans la liste des réponses en attente et estime que si la situation devait évoluer, un.e conseiller.ère aurait la possibilité de redéposer un texte similaire.

En effet, aux vues de la situation actuelle, avec :

- une fusion en cours entre Blonay et St-Légier,
- l'acceptation de la population de Veytaux que leur Municipalité approche la nôtre,
- le projet de fusion entre Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny,
- la situation institutionnelle et financière de l'autre pôle régional qu'est Vevey et qui a fixé d'autres priorités,

il n'est pas imaginable aujourd'hui, avec ce contexte régional, de répondre formellement à ces deux

postulats.

M. le Syndic évoque également qu'un sondage, tel que proposé dans le postulat de M. Privet, n'aurait pas de validité démocratique, selon la constitution vaudoise, contrairement à un vote. De plus, la démarche visant à ce que les Conseils communaux de Vevey et La Tour-de-Peilz réalisent un tel sondage a du plomb dans l'aile puisque le Conseil de cette dernière n'a pas pris en considération un postulat similaire.

### **Discussion générale**

Un commissaire estime à la lecture du rapport être devant un malentendu puisque le postulat de M. Pierre Rochat ne mentionne pas de fusion de communes mais bien la création de conseils intercommunaux. Son but étant de redonner du pouvoir aux conseils communaux et peut-être un poids plus important à notre commune en fonction de son nombre d'habitants.

M. le Syndic nous explique que le but du postulant était justement de combattre la fusion. Pour lui, c'est l'intérêt régional qui devait primer. C'est d'autant plus vrai actuellement puisque les gens travaillent et pratiquent leurs loisirs dans d'autres communes que celle de leur domicile.

Il mentionne également qu'il a participé avec M. Laurent Ballif entre 2000 et 2005 à une réflexion, initiée au travers d'un livre blanc, visant à la création de cinq associations intercommunales à buts multiples et que quasiment rien n'a été fait à ce jour.

Un autre commissaire mentionne que ces deux postulats ont été déposés dans des contextes bien déterminés, très loin des dynamiques actuelles. Celui de M. Privet, suite à un sondage très optimiste réalisé dans le 24heures, et celui de M. Rochat à une époque où d'autres fusions n'avaient pas été entamées. Force est de constater que les problèmes politiques et les priorités ont également bien évolué.

Un commissaire ayant participé à la commission étudiant la motion Huys/Samuelian (retirée depuis), visant à améliorer la vitesse de réponse aux objets acceptés, se réjouit que la Municipalité dépoussière cette liste des réponses en suspens, surtout lorsque les objets ne sont pas réalisables.

## **Conclusion**

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 abstention que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

vu le rapport No 14/2021 de la Municipalité du 23 avril 2021 au Conseil communal en réponse aux postulats :

- de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;
- de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017 et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées » ;

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

de prendre acte du présent rapport en réponse aux postulats :

- de M. Pierre Rochat, pris en considération le 11 novembre 2009, demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;
- de M. Christophe Privet, pris en considération le 21 juin 2017 et intitulé « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'un vote consultatif simultané dans les communes intéressées ».

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Olivier Raduljica (SOC)